



Litige sur reglement obseques

Par **kate**, le **14/05/2008** à **21:42**

bonjour
un ami est décédé depuis quelques mois, j'ai organisé les obsèques de cet ami car les parents étaient éloignés géographiquement et l'ex femme et les enfants (tous majeurs) n'avaient plus de contact avec lui (différent lié au divorce prononcé 1 an avant la date du décès). j'ai dû laisser un chèque de caution au pompier funéraire pour l'organisation des obsèques dans l'attente de l'approvisionnement d'un rib du compte du défunt par la famille.
je précise que j'avais une autorisation des parents du défunt pour l'organisation des obsèques du défunt.
après quelques mois il s'avère que le compte bancaire du défunt ne permet pas le règlement de ses obsèques et les enfants (donc héritiers) refusent de régler le restant dû au pompier funéraire malgré la perception par l'un d'eux de l'allocation décès invalidité versée par la mutuelle du défunt aux héritiers (celle-ci couvre la somme restant due intégralement).
les pompes funéraires se retournent donc vers moi pour solder les obsèques puisque étant le client au moment du décès mandaté par les parents du défunt.
que puis-je faire pour obtenir le règlement des sommes dues aux pompes funéraires par les héritiers?
merci beaucoup